



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.
Le six octobre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de La Longeville, sous la présidence de Monsieur Cédric Bôle.

Date de convocation : 29/09/22

Date d'affichage : 29/09/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 37
- votants : 53

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 135
- procurations : 116
- **nombre total de voix exprimées : 251**

Etaient présents avec voix délibérative :

Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Anthony CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre FRIGO, Florian GAIFFE, Fabrice GIRARDIN, Suzanne GUERRIN, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Vivien PERRET-GENTIL, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Pascal ROUGNON, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Hervé SIMONIN, Véronique TATU, Marie-Josèphe VERMOT, Franck VILLEMAIN, Marcelline VIPREY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné procuration à Joëlle MOUGIN, Christine BOUQUIN a donné procuration à Marie-Paule BRAND, Martial BOURNEL-BOSSON a donné procuration à Laure BOITEUX, Jean-Noël CUENOT a donné procuration à Virgile MARGUET, Kevin FADIN a donné procuration à Catherine ROGNON, Bénédicte HERARD a donné procuration à Florian GAIFFE, Bernard JACQUET a donné procuration à Pascal ROUGNON, Denis LEROUX a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO, Roland MARTIN a donné procuration à Franck VILLEMAIN, Francine MISERE a donné procuration à Boris LOICHOT, Christian MOREL a donné procuration à Marie-Josèphe VERMOT, Valérie PAGNOT a donné procuration à Gilles ROBERT, Manuela RAMBAUD a donné procuration à Corinne PARATTE, Dominique RONDOT a donné procuration à Isabelle MONTAVON, Pierre VAUFREY a donné procuration à Cédric BÔLE, Céline VUILLEMIN a donné procuration à Dominique MOLLIER.

Madame Suzanne GUERRIN a été élue secrétaire.

Objet : 2022-41 : Chemins de la contrebande franco-suisse

CONTEXTE : Le Parc naturel régional du Doubs Horloger a construit avec le Parc du Doubs (Suisse) un produit touristique intitulé "Les chemins de la contrebande". Ce produit est une offre d'itinérance sur plusieurs jours, transfrontalière, ludique et immersive autour de la contrebande.

Une étude conduite en 2019 par un cabinet Suisse (Erich Bapst) fait apparaître que le redimensionnement des itinéraires n'est pas à la hauteur des ambitions du départ et a proposé plusieurs pistes pour « redimensionner » ces chemins sur une nouvelle approche plus porteuse, une simplification de la logistique avec une gestion moins coûteuse.

A la suite de cette étude et des recommandations du Cabinet, le comité de pilotage a décidé plusieurs actions :

1. Conserver les 4 itinéraires actuels et les jeux associés, mais suppression de la logistique courante (approvisionnement des prestataires en chocolats etc.)
2. Faire remonter les informations concernant les prestataires avec une mise à jour automatique du site internet à partir de DECIBELLE DATA en France et du système correspondant en Suisse
3. Création d'une offre plus accessible sur un temps plus court (Week-End) ou une offre réservée aux familles (facile à la demi-journée, avec un jeu ludique en rapport avec la contrebande)
4. Simplification et amélioration du site internet avec la dématérialisation des guides pratiques et initiatiques et la présence de la nouvelle offre. Et possibilité de télécharger les traces GPX des itinéraires.
5. Suppression de l'application de guidage.

OBJECTIFS : Ces différentes actions ont pour principal but de simplifier, de digitaliser les carnets pour éviter les réimpressions (économies), le principe de la chasse au trésor qui cible un public plus jeune est un produit d'appel pour faire traverser la frontière et faire connaître les autres circuits.

ETAPES DETAILLEES DE L'ACTION :

- 1- Création de la nouvelle offre, contenu, illustrations, et chiffrage des coûts site internet compris
- 2- Présentation du budget pour validation
- 3- Recherche de financements complémentaires : dépôt subvention région et FNADT
- 4- Pose des panneaux sur le terrain (réalisée et financée en interne par chaque Parc, 6 en France et 7 en Suisse)

BUDGET :

Le budget initial de ce redimensionnement a évolué et doit être validé pour poursuivre le projet et déposer une demande de financement complémentaire auprès de la région et du FNADT. Il est présenté volontairement avec la répartition entre les deux Parcs, sachant que chaque Parc paiera individuellement les prestataires de son pays, qu'un budget global sera réalisé en fin d'opération. Le montant des dépenses et des recettes seront répartis comme présenté dans le budget ci-dessous. Une convention sera signée entre les deux Parcs pour les modalités de prise en charge financière.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Budget prévisionnel chasse au trésor	Coûts TTC prévus	Financements	Montants	Taux
Création jeu	2 600.00	Etat CMJ	5 329.46	22.71 %
Conseil historique AMM	700.00	Département Doubs	4 693.51	20 %
Illustrations	3 900.00	CTJ	8 751.00	37.29 %
Graphisme mise en page des panneaux	5 796.00	Total Subventions	18 773.98	80 %
Signalétique panneaux et mobilier	871.48	Autofinancement	4 693.51	20 %
Modification site internet	9 600.00			
Total prévisionnel	23 467.48	TOTAL Prévisionnel	23 467.48	100 %

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à engager les dépenses relatives au projet
 - autorise le Président à signer les conventions relatives à ce projet
 - autorise le Président à exécuter les marchés relatifs à ce projet
 - autorise le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs
-
- Pour : 251 voix
 - Abstention : 0 voix
 - Contre : 0 voix

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

